

Procès-verbal du Comité Syndical du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à 20H30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle du Conseil, rue Notre Dame commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau en Mauges sur la première convocation qui leur a été adressée le 21 février 2023 par Monsieur Yannick BENOIST, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

Étaient présents :

Agglomération du Choletais :

ADC titulaires GALY Marie-Christine, MARSAULT Maurice, RIGOULAY
Michel,
ADC suppléants BARILLERE Jean-René

Mauges Communauté :

MC titulaires AUDOIN Dominique, BACLE Philippe, BENOIST Yannick,
..... BIDET Antoine, BRIAND Benoît, CAILLAULT Guy,
..... FEVRIER Jean-Claude, JEANNETEAU Henri-Noël,
..... LEBRUN Régis, MARTIN Luc, PAGEAU Michel,
..... RENEVRET David
MC suppléants BRUNEAU Michel, GRATON Henri,
..... MARTIN Freddy TILLEAU Jean-Luc

Délégués absents excusés :

Agglomération du Choletais : DELAUNAY P, ROCHAIS S, TIGNON JR
Mauges Communauté : ARROUET C, BIGEARD J, BILLET I, DAVID R, DOUGÉ C, DUBILLOT V,
GALLARD C, ROCHARD B, MOUY O
Communauté de Communes Loire Layon Aubance : LAVENET V, RICHOUX M

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 20

Nombre de délégués ayant le pouvoir de vote : 20

Mme Marie-Christine GALY déléguée de l'Agglomération du Choletais est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 31 janvier 2023

Après rappel de son contenu par le Président, le compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2022 n'appelle ni remarque, ni observation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du bureau du 26 Février 2023

Information des décisions actées par le bureau du SMiB :

Décision n°2023-01- avenant n°2 Ruisseau du Parc

Le bureau approuve la moins-value constatée sur les plantations pour 3704.80€ et décide la passation de l'avenant n°2 au marché, d'un montant de – 3704.80€ HT soit un montant total de 109 597.82 € HT.

Décision n° 2023/02 – avenant n°1 Ruisseau du Merdereau

• Le bureau approuve l'évolution du programme des travaux (augmentation du délai de réalisation ; réalisation de prestations supplémentaires avec des prix nouveaux, reprise et modification de travaux suite aux aléas climatiques) et décide la passation de l'avenant n°1 au marché, d'un montant de 21023.10€ HT soit une augmentation de 38.66% pour un montant total de 75 400.70 € HT.

Définition et prix des nouvelles prestations :

Articles	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total (€ HT)
3.31	<u>Création d'éperon en enrochement :</u> Fourniture et mise en œuvre de bloc d'enrochement pour la réalisation des éperons ;	ML	70	20,00	1 400,00
3.32	Reprise du lit mineur et des mares à la suite d'épisodes orageux	F	1	5 563,40	5 563,40
3.33	<u>Création de seuils :</u> Fourniture et mise en œuvre de bloc d'enrochement pour la réalisation des seuils antiérosifs ;	U	12	800,00	9 600,00
3.72	Reprise du passage busé	F	1	3 500,00	3 500,00
3.80	Rallongement buse DN 300 mm	MI	6	28,30 €	169,80
3.90	Rechargement de l'entrée de parcelle en 0/63 mm.	M2	15	33,50	502,50
TO-1.13	Plus-value sur les clôtures posées (type de clôture demandé en cours de chantier différentes du CCTP).	F	1	287,40	287,40
Montant total					21 023,10

3. Suivi du CT Eau 2023-2028 Èvre-Thau-St Denis

Le programme d'actions du CT Eau est présenté à l'assemblée dans son ensemble. Une évolution notable du calendrier intervient après le retour de la DDT sur les procédures réglementaires dont ce programme dépend. La procédure d'autorisation (DIG) et l'enquête publique demande une instruction de 9 mois. Le démarrage du CT Eau est reporté à 2024 (prévision janvier/février 2024).

Cette modification demande l'accord du comité de pilotage de l'étude et également les financeurs. Le comité syndical délibérera à la prochaine réunion concernant la validation de ce programme d'actions avec le calendrier établi.

4. Suivi CT Eau 2024-2029 Goulaine - Divatte - Robinets - Haie d'Alot

Etude programmation Contrat Territorial

À la suite du diagnostic réalisé, il semble qu'il manque de données pour comprendre ce qui dysfonctionne sur le territoire des Robinets. Le programme d'actions sera complété en parallèle d'études pour l'acquisition de connaissances. Les prochaines réunions techniques se poursuivent le 3 mars et le 28 mars prochain. Le comité de pilotage se réunira le 11 avril.

5. Actions milieux aquatiques et pollutions diffuses

Volet communication

Actions de communication

Les financeurs attendent à moyen terme la définition d'une stratégie de communication et de sensibilisation. Il y a eu donc une réflexion en interne sur les actions potentielles de ce CT Eau.

La mise en place d'un tableau de bord des actions de communication en est la première étape. Il reprend les supports de communication poursuivis et envisagés :

Supports physiques de communication

- Actualisation des panneaux financeurs et chantiers
- Plaquette « zones humides »
- Plaquette « SMiB »
- Plaquettes « CT Eau » : grand public et technique « travaux »
- Actualisation du guide du riverain
- Pose et création de panneaux pédagogiques
- Oriflammes

Supports numériques de communication

- Site internet
- Newsletter
- Films sur les travaux / prises de vue drone
- Mise à jour des outils informatiques (rapports, PowerPoint,...)

Actions de sensibilisation

- Animations scolaires
- Visites terrains

Volet Milieux Aquatiques

Travaux en cours

Travaux ruisseau du Merdereau/ la Pommeraye

Il reste les clôtures et plantations. La clôture partie centrale sera fils barbelés et réalisée au printemps par l'entreprise Clôture du Val de Loire pour un montant de 1618.50€ HT.

Les plantations seront prévues en fin d'année 2023

Travaux à venir

Restauration de mares et zones tampons

Les projets 2023 concernent 12 mares sur les communes suivantes : Vezins / Chapelle Rousselin / Mazières-en-Mauges / St Léger-sous- Cholet / Le May-sur-Evre / Jallais / Le Fuilet / Le Fief Sauvin / Chalonnnes / Liré / St Laurent des Autels.

Les signatures des conventions sont en cours et permettront de lancer par la suite les inventaires faune flore.

Délibération 20230213 Travaux de restauration de mares- Demande de déclaration d'intérêt général et demande d'autorisation de pénétrer sur des terrains privés et d'occupation temporaire de ces terrains

Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical :

M. le Président informe les membres présents que le SMiB poursuit son programme de restauration de mares et a prévu de restaurer douze mares,

La localisation des mares à restaurer au cours de l'année 2023 est la suivante :

- neuf sur le bassin de l'Èvre, La Chapelle Rousselin, Le Fief Sauvin, Le Fuilet, Le May sur Evre, Notre Dame des Mauges (Jallais), St Léger sous cholet, Trémentines et Vezins.
- une sur le bassin versant St Denis, Chalonnnes sur Loire
- deux sur le bassin Robinets Haie d'Alot, St Laurent des Autels et Liré.

Le tableau joint en annexe précise les parcelles concernées.

Les travaux ne sont pas soumis à la loi sur l'eau (articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement). Ils feront l'objet d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Ils ne nécessitent pas d'expropriation, ni de participation financière du propriétaire de la parcelle. Ils sont dispensés d'enquête publique conformément à la loi Warsmann n°2012-387. Ils doivent toutefois faire l'objet d'une demande d'autorisation de pénétrer sur des terrains privés et d'occupation temporaire de ces terrains au titre de la loi Warsmann et de la loi du 29/12/1892.

Afin de pérenniser le projet dans le temps, des conventions entre le SMiB et les propriétaires des parcelles où se trouvent les mares à restaurées seront prises. Cette convention signée avec chaque propriétaire permettra d'autoriser le libre passage sur la parcelle, de l'entreprise chargée des travaux, des agents du SMiB et de l'association EDEN.

Deux arrêtés préfectoraux seront signés : l'un pour la DIG, l'autre pour l'autorisation de pénétrer sur des terrains privés.

Les travaux comprennent des opérations de restauration comme le curage, le reprofilage, le faucardage, le débroussaillage, l'élagage, l'abattage d'arbres. Ces opérations dépendront de l'état de dégradation observé par le partenaire technique lors de l'étude préalable de terrain.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- de demander une Déclaration d'Intérêt Général pour la restauration des 12 mares citées ci-dessus.
- d'engager les démarches réglementaires correspondantes.
- de demander une autorisation de pénétrer sur les parcelles privées et une occupation temporaire du terrain,
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec chaque propriétaire des parcelles,
- de charger le Président de signer tous documents nécessaires à la demande de ces différentes aides.

Volet pollutions diffuses

PAEC Èvre : campagne 2023

Les interpellations préfectorales ont permis de revoir la position de la DRAAF sur le dossier PAEC du SMiB avec quelques aménagements. L'ensemble des territoires éligibles doivent actualiser leurs besoins pour déterminer les marges de manœuvres possibles pour ouvrir notre territoire en 2023 sur des crédits Etat. Le SMiB doit prioriser l'animation et les engagements, et affiner le chiffrage prévisionnel des engagements. Seuls les mesures « élevage » sont ouvertes uniquement. L'animation se fera essentiellement sur Trézenne et Abriard, le renouvellement des contrats déjà engagés sur BV Èvre sont maintenus.

Mesures	Plafond	Nombre estimé de dossiers	Nombre estimé de parts GAEC par dossier	Montant annuel
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores - Niveau 1 - évolution	8 000 €	10	1.5	120 000 €
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores - Niveau 2 - évolution	10 000 €	10	1.5	150 000 €
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores - Niveau 3 - évolution	12 000 €	10	1.5	180 000 €
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores - Niveau 1, 2 et 3 - maintien	6 000 €	40	1.2	288 000 €
TOTAL				738 000 €

Commissions SMiB

Il est toujours possible d'intégrer les commissions du syndicat, notamment celle concernant la communication et la sensibilisation du syndicat.

- Commission actions agricoles, et gestion quantitative
- Commission zones humides et biodiversité
- Commission communication et sensibilisation
- Commission travaux milieux aquatiques

Le bureau restreint réfléchira à redéfinir l'intitulé des commissions avec le déploiement d'une politique bocage porté par le SMiB.

6. Compte de gestion 2022

Délibération n° 20230208 Approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, par le Receveur, pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve, de sa part.

7. Compte administratif 2022

Délibération n°20230209 Approbation du compte administratif 2022

Monsieur Régis Lebrun est désigné président de séance lors du vote.

Le Comité Syndical, après examen du dossier, a approuvé à l'unanimité, par vote à main levée, (Le Président M. BENOIST s'est retiré au moment du vote) :

- le compte administratif de l'exercice 2022 tel qu'il est présenté dans le dossier annexé. Les résultats concordent avec ceux du compte de gestion 2022.

8. Affectation du résultat 2022

Délibération n°20230210 Affectation des résultats 2022

Le Comité Syndical après avoir approuvé le compte administratif 2022 approuve la proposition d'affectation de résultat ci-dessous présenté :

Section de Fonctionnement

Dépenses	531 551.24€
Recettes	535 013.22€
Résultat 2022	+ 3 461.98€
Résultat antérieur	+ 518 176.72€

Résultat cumulé 2022 +521 638.70 €

Section d'Investissement

Dépenses	1 011 695.22€
Recettes	474 193.17€
Résultat 2022	- 537 502.05€
Résultat antérieur	+ 174 216.91€
Résultat cumulé 2022	- 363 285.14€

Reste à réaliser

Dépenses	243 614.25€
Recettes	250 420.00€
Résultat	+ 6 805.75€

Besoin de financement 2023 - 356 479.39€

Affectation

**Montant minimum de l'autofinancement + 356 479.39€
à reporter en recette au compte 1068**

**002/Résultat de fonctionnement à reprendre au budget 2023 + 165 159.31€
(521 638.70 – 356 479.39€)**

001/Résultat d'investissement à reprendre au budget 2023 - 363 285.14€

Le Comité Syndical, a approuvé à l'unanimité, par vote à main levée l'affectation du résultat 2022 ci-dessus :

9. Budget Primitif 2023

Délibération n° 20230211 Approbation du budget primitif 2023

Le Comité Syndical, après examen du dossier, a approuvé le budget primitif 2023 tel qu'il est présenté dans le dossier annexé, à l'unanimité et vote à main levée.

Les observations suivantes sont annotées :

- En section de fonctionnement, il y a une augmentation des frais de fonctionnement liés à l'inscription de l'étude HMUC (200000€) à l'article 617 mais financé à 100% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
- Deux ETP supplémentaires un technicien bocage et un chargé de mission gestion quantitative sont budgétés sur l'année entière. La participation aux frais du Contrat Territorial Eau Goulaine Divatte Robinets Haie d'Alot est budgétée pour l'animation générale et l'étude de programmation du CT.
- Augmentation des amortissements

C'est un axe de travail pour cette année, avec l'objectif de diminuer cette dépense. L'amortissement des subventions reçues sur les études, ou l'inscription des études en fonctionnement sera étudié.

- Augmentation des contributions

L'enveloppe supplémentaire votée au DOB 2023 de +75 000€ répartie sur les trois collectivités contributrices apporte un financement supplémentaire pour le recrutement de nouveaux agents et la programmation du nouveau Contrat territorial.

Section d'investissement

- Engagement des études par anticipation sur le CT Eau (Notre Dame du Marillais)
- Actions plantations bocage et mares
- Décalage des subventions perçues sur les travaux (déficit d'investissement)
- Intégration des subventions à percevoir sur travaux antérieurs + 671 220€
- Constatation du reste à charge du SMiB sur les travaux après avoir perçu les subventions +253 397€

10. Rapport d'activité 2022

Délibération 20230212 Approbation du rapport d'activité pour l'année 2022

Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical :

En vertu de l'article L 5211-39 du CGCT, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, à chaque collectivité membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à vote à main levée, décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activité du SMiB pour l'année 2022

11. Questions diverses et d'actualité

Planning des réunions

Comité syndical :

2/05/2023 - 20h30

Bureau :

~~-16/03/2023 - 10h30 annulé~~

~~-4/05/2023 - 10h30 annulé~~

- 15/06/2023 - 10h30

La séance est levée à 22h40

Yannick BENOIST
Président du SMiB

